



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 6080131

N/REF : 24/06/2026 16H50 C:002640 I:12756
V/REF : G08213
V/Email reçu le Mercredi 24/06/2026 à 16H50

SELON DEVIS N° 6040017

V/REF.IMM. ALH-2102

IMMEUBLE : MARANNES

10/12, RUE GEORGES MARANNES
69200 VENISSIEUX

ALLIADE HABITAT
Service Sinistres
Centre de Paiement
173 AVENUE JEAN JAURES-CS30407
69364 LYON CEDEX 07

Dardilly, le 31 Aout 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLÉE 10 - LOGEMENT EX DIAZ - 5EME ETAGE

MOTIF : VOTRE ACCORD SUR NOTRE DEVIS N° 6040017 DU 15/04/2026 D UN MONTANT DE

Donneur d'ordre : Mme D. HAKIMI

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux d'électricité des communs

NOS INTERVENTIONS DES 31/07 ET 04/08/2026 SUITE A VOTRE ACCORD SUR LE DEVIS 6040017 CONCERNANT LA REMISE EN ETAT DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DU LOGEMENT SUITE A SINISTRE INCENDIE, SOIT :

I/ LA REMISE EN ETAT DES INSTALLATIONS ENDOMMAGÉES PAR L'INCENDIE SUIVANT LE DESCRIPTIF :

- CONTROLE COMPLET DE MISE EN SECURITE DES INSTALLATIONS AVEC CONSUEL SELON LA NORME NF C16-600 AVEC TEST DE L'ENSEMBLE DES LIGNES, DEPOSE DES APPAREILLAGES ENDOMMAGES PAR L'INCENDIE ET CONSIGNATION DES INSTALLATIONS DU LOGEMENT
- REMPLACEMENT COMPLET DU TABLEAU ELECTRIQUE DU LOGEMENT AVE INSTALLATIONS DE L'ENSEMBLE DES PROTECTIONS NECESSAIRES A LA SECURITE DES PERSONNES ET INSTALLATIONS
- ENTREE : REMPLACEMENT DU COMBINE INTERPHONE, D'UN CARILLON DE SONNETTE AVEC REPRISE DE L'ALIMENTATION, LE REMPLACEMENT D'UN POINT DE CENTRE DCL COMPLET, LE REMPLACEMENT DES APPAREILLAGES NOIRCIS ET LA REPRISE DES INSTALLATIONS COURANT FAIBLE TV ET TEL
- SEJOUR : REPRISE ET REMISE EN ETAT DE LA LIGNE ECLAIRAGE AVEC POSE D'UN CENTRE DCL COMPLET ET LE REMPLACEMENT DE 3 PRISES ENCASTREES
- COULOIR : REMPLACEMENT D'UN SIMPLE ET UN DOUBLE INTERRUPTEUR NOIRCIS PAR L'INCENDIE, AINSI QUE LE REMPLACEMENT D'UN CENTRE COMPLET DCL

II/ REMISE EN ETAT DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES SUITE DEGRADATIONS :

- COULOIR : REMPLACEMENT D'UNE SORTIE DE CABLE HS (CUMULUS PLACARD)
- CUISINE : REMPLACEMENT DE L'ENSEMBLE DES APPAREILLAGES SALES ET VETUSTES

12 chemin des Gorges – 69570 DARDILLY

SAS au capital de 30 000 €

RCS. LYON 419 990 171 – TVA intracommunautaire FR 83419990171

Tél : 04 78 20 96 35 - Fax : 04 78 20 03 45

Attention ! Nouveau RIB : IBAN : FR76 3000 3035 7100 0200 1884 958 - B.I.C : SOGEFRPP



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 6080131

- WC : REMPLACEMENT DE L'ENSEMBLE DES APPAREILLAGES SALES ET VETUSTES
- SALLE DE BAIN : REMPLACEMENT DE L'ENSEMBLE DES APPAREILLAGES SALES ET VETUSTES
- CHAMBRE : REMPLACEMENT DE L'ENSEMBLE DES APPAREILLAGES SALES ET VETUSTES
- REMPLACEMENT DES RADIATEURS MANQUANTS OU VETUSTES DANS LA CHAMBRE ET LA CUISINE
- SUPPRESSION DE L'ALIMENTATION DU SECHE SERVIETTE DANS LA SALLE DE BAIN

OBSERVATIONS :

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	I/Remise en etat install.endomm.incendie	1568,47	1568,47
1,00	II/Remise en etat install.elec suit degr	1302,81	1302,81
1,00	III/Contrôle et consuel	115,66	115,66
TOTAL H.T.			2986,94
T.V.A. a 10,00%			298,69
TOTAL T.T.C.En EURO			3285,63

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN

BON DE COMMANDE

Référence à rappeler
Commande N°G08213
EXEMPLAIRE FOURNISSEUR

SERVICE SINISTRES
173 Avenue Jean Jaurès
69007 LYON
Emetteur : MME Douha HAKIMI

SARL AMES ELECTRICITE
12 CHEMIN DES GORGES
69570 DARDILLY

2406 1650.

Demande de devis n°N° 6040017

Prestation Parties Privatives

HP 2102 - INC 250618 - EX DIAZ - POSTE ELF, Travaux à réaliser entre le 24/06/2026 et le 17/07/2026

Votre contact : MME Houda HERSSI (0761659637)

DEVIS N°6040017

MARRANE (ALH - 2102 - 0001 - 0010)

Logt Vacant Anc Occupant : 336007/96 M. DIAZ
François

10, Rue Georges Marrane
69200 VENISSIEUX Logement n° 209694, porte n° 55, 5ème
étage, Type 2

P.U.HT (€)	Quantité	Montant HT (€)	TVA
2986,94	1,00 FOR	2986,94	10,00%

ELF - .Electricite

Remise en état des installations endommagées par
l'incendie, Remise en état des installations électriques
suite dégradations, Contrôle et Consuel

Virement CE

30 jours réception fact. (*)

(*) sauf si le contrat prévoit une procédure de constatation de la conformité des prestations.

Total HT		2986,94 €
Total TVA	10,00%	298,69 €
Total TTC		3285,63 €

Veuillez adresser votre facture dans les 15 jours suivant la
réalisation des travaux, en indiquant la date d'exécution et
la référence de notre commande, à l'adresse suivante :

Alliade Habitat
Centre de paiement
173 avenue Jean Jaurès CS 30407
69364 LYON cedex 07

Le responsable de l'entreprise destinataire de cette commande s'engage à appliquer les **principes généraux de prévention** conformément à l'article L230-2 du code du travail. Il est rappelé que toute co-activité est interdite dans les logements vacants ou occupés. En cas de **danger, accident ou incident**, il devra alerter les services de secours (18 ou 112) et informer Alliade Habitat au 04-72-89-22-22, ou à défaut l'ordonnateur de la commande.

Il s'engage également à :

- Avoir les qualifications nécessaires à l'exécution de la prestation
- Evaluer les risques et commenter à ses salariés les mesures de préventions
- Mettre en œuvre les protections collectives et individuelles ainsi que les signalisations appropriées, en privilégiant les protections collectives
- Utiliser des matériels sûrs et contrôlés (certification ou attestation de type CE)
- Evacuer quotidiennement les déchets par ses propres moyens
- Assurer la sécurité des biens et des personnes dans son périmètre d'intervention
- Ne rejeter aucun produit polluant dans les réseaux
- Respecter les interdictions de fumer
- Interdire à ses salariés la consommation d'alcool lors de l'intervention
- Si la nature des travaux nécessite la mise au point d'un Plan de Prévention des Risques, à ne pas commencer l'exécution avant la signature du PPR